

**MAIRIE
DE
ROUBIA**

16 Avenue de l'Hôtel de Ville
11 200 ROUBIA

Roubia, le 15 décembre 2010

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 décembre 2010

PRESENTS : GROTTI - PLANTADE - ESCAMEZ - BOUSSIEUX - TEIXEIRA
BRIECHLE – LOPEZ –PENNAVAYRE –

EXCUSE : ESPART procuration à Escamez

ABSENT : DOUGNAC - CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Lopez

Ordre du jour :

1) Goudronnage d'une partie de la cour de l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de goudronner une partie de la cour de l'école maternelle, afin que les enfants puissent faire du vélo en toute sécurité.

2) Délibération emploi réfectoire (cantine scolaire)

En attente de confirmation à savoir si le contrat doit incomber à la commune ou au SIVOS .

3) Délibération contrat assurance DEXIA

Le contrat d'assurance du personnel arrive à son terme, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

4) Délibération modification contrat employé de déchetterie

Le contrat de l'Agent qui est employé à la déchetterie arrive à son terme, il est nécessaire de procéder à son renouvellement au 1^{er} février 2011. La déchetterie sera ouverte en plus des jours et heures habituelles tous les jeudis matin pendant 2 heures.

5) Délibération modification statut SIVOS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la modification des statuts du SIVOS comme suit :

-Le siège social est fixé à la mairie qui a la charge de la présidence du SIVOS

-Les dépenses de fonctionnement liées aux personnels pédagogiques des écoles ainsi que l'achat de fournitures scolaire sont de la compétence du SIVOS.

Mention est supprimée :

-La présidence le secrétariat et la régie seront assurés à tour de rôle par chaque commune pour une durée de deux ans.

Délibération Restes à réaliser :

Afin de pouvoir honorer les factures d'investissement avant le vote du budget primitif il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser ses paiements.

Délibération adhésion commune de Paraza à la CCRL

La commune de Roubia se prononce favorablement afin que la commune de Paraza adhère à la communauté de communes de la Région Lézignanaise.

Questions diverses

-Suite au courrier de la direction départementale des Routes et des Transports, il est nécessaire de donner un nom au deux arrêts de bus

Celui des écoles se nommera : Arrêt des écoles

Celui du pont se nommera : Arrêt de la bascule

-La CCRL viendra tracer les ralentisseurs sur la route